



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 27 mars 2024 à 19 h 00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	26

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, AYME Michel, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à RICARD Isabelle, ROUSSIER Michel donne pouvoir à VANHALST Philippe, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, URAS Patrick donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie

Conseillers Municipaux absents : MILAD Lydie, POSTIAUX Régis, SERAFINI Audrey

Délibération N° 24/59-

OBJET : SUPPRESSIONS DE POSTES

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

L'Adjointe en charge des Ressources Humaines rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

L'adjointe explique ainsi qu'il est nécessaire de supprimer des postes du tableau des effectifs au motif qu'ils ne sont pas occupés (mutations, retraites, radiation des cadres, création pour recrutements)

Propose à cet effet de supprimer :

Un poste d'Adjoint d'animation principal 2ème classe à temps complet (*suite à un avancement de grade*)

- Un poste d'Ingénieur principal à temps complet (*suite à une mutation*)
- Un poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet (*suite à un départ en retraite*)
- Un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 28h (*suite à un départ en retraite*)
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet 26h (*suite à un départ en retraite*)
- Un poste Brigadier-Chef Principal à temps complet (*détachement suite à un reclassement*)
- Un poste d'opérateur des APS qualifié à temps complet (*suite à un avancement de grade*)

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 25 mars 2023,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées et de supprimer :

- Un poste d'Adjoint d'animation principal 2ème classe à temps complet (*suite à un avancement de grade*)
- Un poste d'Ingénieur principal à temps complet (*suite à une mutation*)
 - Un poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet (*suite à un départ en retraite*)
 - Un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 28h (*suite à un départ en retraite*)
 - Un poste d'adjoint technique à temps non complet 26h (*suite à un départ en retraite*)
 - Un poste Brigadier-Chef Principal à temps complet (*détachement suite à un reclassement*)
 - Un poste d'opérateur des APS qualifié à temps complet (*suite à un avancement de grade*)

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-Préfecture
le 09/04/24 et de la publication
ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com